



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1982

Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2021

Direction Générale des Services

Direction Contrôle de Gestion

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1982 - RAPPORT DES MANDATAIRES - SOCIETE PUBLIQUE
LOCALE (SPL) LYON CONFLUENCE - EXERCICE 2021
(DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION
CONTRÔLE DE GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-5011 du Conseil municipal du 19 novembre 2012 et suite aux décisions de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2012, la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence a procédé à sa transformation en Société publique locale (SPL). Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière notamment de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

La Ville de Lyon est actionnaire de la SPL Lyon Confluence et représentée au sein du conseil d'administration par M. Raphaël Michaud, adjoint délégué à l'urbanisme et aménagement- habitat et logement.

Conformément aux dispositions de l'article L 1524-5, son rapport écrit de l'exercice 2021 vous est aujourd'hui soumis.

I- Bilan financier 2021 :

La société met en œuvre deux traités de concession, dont la Métropole est autorité concédante.

L'activité spécifique des SPL porteuses de concessions d'aménagement impose la différenciation des flux comptables et financiers liés au fonctionnement de la société des flux liés aux concessions d'aménagement. Les recettes et dépenses relatives à la concession sont neutralisées dans le compte de résultat, le résultat net concerne uniquement les comptes de fonctionnement de la société.

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

En millions d'euros (M€)	2019 (en M€)	2020 (en M€)	2021 (en M€)	Tendance 2021/2020

En millions d'euros (M€)	2019 (en M€)	2020 (en M€)	2021 (en M€)	Tendance 2021/2020
Capital social	1,8			➔
Participation publique	100 %			
Dont Ville de Lyon	5,42 %		1,75%	⬇
Dont Métropole de Lyon	93 %		98,25%	⬆
Chiffre d'Affaires (SPL+ opérations)	33,6	23,8	28,7	⬆
<i>Produits de « fonctionnement de la société- hors concession »</i>	2,8	2,7	3	⬆
<i>Charges de « fonctionnement de la société -hors concession »</i>	2,8	2,7	2,9	⬆
Résultat d'exploitation	- 0,23	0	-0,06	➔
Résultat net	0,039	0,017	0,014	➔
Capitaux propres (hors subventions investissement)	2,4	2,4	2,5	➔

Les produits d'exploitation s'élèvent à 28,7 M € Ils comprennent 3 M € de produits de fonctionnement de la seule société et sont en légère augmentation par rapport à 2020. Les produits de la structure proviennent essentiellement des rémunérations des opérations : 2,5 M € (dont 2,4 M € pour la concession 2) ; et 0,5 M € de subventions projet européens (Smart Together, Scale et lead) et recettes panneaux photovoltaïques.

Le plus gros poste de dépenses correspond aux charges de personnel pour 2,3 M € Il représente 75 % des dépenses (y compris les frais de déplacements, formation et personnel de remplacement). Ces charges sont en hausse par rapport à l'année passée du fait des mouvements entrées/sorties, mises à disposition de personnel et charges liées aux retraites. L'effectif est constant depuis 4 ans à 25 personnes, soit 23,64 ETP.

Les autres frais de fonctionnement s'élèvent à 0,7 M €, comprenant les frais généraux et honoraires.

L'exercice 2021 se clôt sur un excédent de 14 K €, relativement stable par rapport aux années précédentes (3 9K € en 2019, et 17 K € en 2020), provenant quasiment en intégralité des produits de cessions de valeurs mobilières de placement.

A fin 2021, la trésorerie de la société s'élève à 16 M €

II- Faits marquants 2021

1) Modification de la gouvernance intervenue en 2021

La Chambre régionale des comptes (CRC) a mis en évidence que l'objet social de la SPL ne s'inscrit plus entièrement dans le cadre des compétences d'attribution actuelles de la Ville de Lyon. La CRC a recommandé à la SPL, en concertation avec la Métropole et les actionnaires minoritaires, de modifier la composition de son capital afin de le mettre en conformité avec la réglementation, ainsi qu'avec la réalité de son activité. La Ville de Lyon par délibération n° 2021/721 du 25 mars 2021, a donc cédé à la Métropole de Lyon deux tiers des actions qu'elle détenait au capital de la SPL Lyon Confluence, soit 44 actions pour un montant total de cession d'actions d'une valeur nominale de 67 077,56 €. Ainsi, depuis le 30 août 2021, la Ville de Lyon est actionnaire de 1,75 % (21 actions) et a un représentant siégeant au CA. La Métropole quant à elle est actionnaire majoritaire à hauteur de 98,25 % (1 179 actions et 10 représentants au CA).

2) Eléments clés du bilan d'aménagement issus du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) au 31 décembre 2021 :

- pour la **concession 1**, côté Saône (ZAC 1, estacade et Rives de Saône), le bilan de clôture au 31 décembre 2021, approuvé par le Conseil de la Métropole du 27 septembre 2021, présente un excédent (boni de clôture) de 1,4 M € reversé à la Métropole ;
- pour la **concession 2**, côté Rhône (ZAC 2 et de Perrache Sainte-Blandine), arrivant à échéance au 31 décembre 2030, après un avenant de prolongation de cinq ans passé en 2019 : les dépenses sont réalisées à hauteur de 47 % du bilan et les recettes à 46 %, avec une trésorerie solide en fin d'année de 37 M €. La rémunération cumulée de la SPL représente 39 % du montant prévisionnel. La participation d'équilibre de la Métropole a été versée intégralement depuis 2018, pour 64,7 M €

Sur le plan contractuel, l'Avenant 11 à la concession 2 côté Rhône a été approuvé par le Conseil de la Métropole du 27 septembre 2021. Il prévoit de confier de nouvelles missions à la SPL concernant l'opération de requalification du PEM Perrache, incluant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage global de l'opération et la maîtrise d'ouvrage des études (AVP) des équipements publics de la phase 2 de l'opération « Ouvrons Perrache ». L'Avenant a permis d'actualiser le bilan de la concession Lyon Confluence 2 pour un montant de 385,3 M€HT en dépenses et en recettes.

III- Perspectives 2022

Le conseil d'administration du 17 mai 2021 a exprimé 4 ambitions pour l'opération d'aménagement :

1. Confluence doit être un quartier vivant. Pour cela, il doit être garanti un équilibre entre qualité urbaine et mixité sociale, et le confortement d'une véritable vie de quartier ;
2. Donner une inflexion forte en matière de conception des espaces publics, via notamment la politique de mobilités, pour que Confluence soit un quartier particulièrement innovant en matière de mobilités douces et actives ;

3. Perrache est un lieu central, un objet technique particulièrement complexe, une rotule entre le centre ancien et le nouveau quartier de confluence. L'enjeu réside dans une lecture globale du site ;
4. Tout mettre en œuvre pour contribuer à ce que Lyon retrouve le contact entre le Rhône et la Saône.

Le CA du 24 novembre 2021 a été l'occasion pour la Métropole de préciser les objectifs attendus à l'horizon 2030 (échéance de la concession 2) : accroître la mixité sociale (via les BRS), favoriser l'implantation de l'ESS, performance environnementale (décarbonations des bâtiments, photovoltaïques, biodiversité) et favoriser les modes doux (pistes cyclables).

La conclusion d'un nouvel avenant au traité de concession 2 devrait ainsi modifier le dossier de réalisation et le programme des équipements publics afférent définitif et devrait faire l'objet d'une délibération des collectivités en 2022.

Vu l'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Vu le dit dossier ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la Société Publique Locale Lyon Confluence au titre de l'exercice 2021.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET